

## Session ordinaire

### Date de la convocation :

Le 02 décembre 2022

### Date d'affichage :

Le 02 décembre 2022

### Nombre de conseillers

### Communautaires :

**En exercice :** 33

**Présents :** 25

**Votants :** 31

### Votes exprimés :

**Pour :** 29

**Contre :** 0

**Abstention :** 2 (Mme Guichard, M. Prieur)

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le huit décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

**Présents :** Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Madame Marie ARNOULT, Madame Françoise THOMERE, Monsieur Bernard PEGEOT, Madame Josette GUERLAIS, Monsieur Brice RAVIER, Madame Myriam SANTACANA, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART (à partir du point VI), Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Philippe DENIAU, Madame Christine FAUQUET et Monsieur Arnel JOUBERT (suppléant de M. Frédéric SAROUILLE).

**Pouvoirs :** Monsieur José BONY à Madame Nathalie SUPPLY, Monsieur Thierry PRIEUR à Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Rémi LEVEAU à Madame Myriam SANTACANA, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Atman BOUCHEKIOUA, Monsieur Cyrille MARTIN à Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON et Monsieur Didier ELWART à Monsieur Thierry BOUTARD jusqu'au point V.

**Excusé(s) :** Monsieur Pascal GASNIER, Madame Marie-France HUREAU

**Secrétaire de séance :** Monsieur Claude CICUTTI.

## Délibération n°2022 – 12 – 01

### Administration générale Modification de la composition du tableau des commissions

**Monsieur Thierry BOUTARD, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2121-22, et 5211-40-1, L5214-16 ;

**Vu** la délibération n°2020-05-06 du 3 septembre 2020 relative à la composition des commissions ;

**Vu** la délibération n°2022-09-02 du 29 septembre 2022 relative à la modification de la composition des commissions ;

**Vu** l'avis favorable du bureau communautaire du 30 novembre ;

Conformément à l'article L. 5211-40-1, lorsqu'un ÉPCI à fiscalité propre forme une commission, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement.

Lors du Conseil communautaire du 3 septembre 2020, les représentants au sein des commissions ont été validés. Les démissions et/ou renouvellement de différents conseils municipaux font qu'il est nécessaire de corriger et modifier la composition des commissions régulièrement (à savoir un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune).

**Considérant** qu'il convient de mettre à jour la composition de la commission Transition énergétique, PCAET, environnement, transports, mobilité suite à la nomination de Madame Coralie PELLETIER,

Conseillère municipale à Pocé-sur-Cisse déléguée à l'environnement, en remplacement de Madame Stéphanie MAURICE.

**Considérant** qu'il convient de mettre à jour la composition de la commission Action culturelle, développement et animation touristique, sport suite à la démission de Monsieur Grégory LOCUFIER et la nomination de Monsieur Mathieu LEMARIÉ pour le remplacer (commune de Limeray).

Il convient également de remplacer Madame Anne-Laure GAUTRON par Monsieur Claude CICUTTI (commune de Montreuil en Touraine).

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** la composition de ces commissions selon les propositions des communes (tableau joint en annexe).

Le Président,

Thierry BOUTARD

